

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 2 février 2017 portant nomination  
au Bureau central de tarification**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;  
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés présidents du Bureau central de tarification institué par les articles L. 125-6, L. 212-1, L. 215-1, L. 215-2, L. 220-5, L. 243-4 et L. 252-1 du code des assurances, pour une période de trois ans renouvelable:

M. Laurent Leveueur, professeur à l'université Panthéon-Assas-Paris-II;

M. Hervé Lecuyer, professeur à l'université Panthéon-Assas-Paris-II, suppléant de M. Laurent Leveueur.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait à Paris, le 2 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de service,*  
C. BAVAGNOLI